



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 26 mai 2025

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 89 du Règlement du Conseil général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2024.

## **ORGANISATION**

### **La Municipalité 2021-2026 (au 31 décembre 2024)**

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (article 40 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026.

La Municipalité est composée de :

- M. Pascal Rossy, Syndic
- M. Salldat Haxhimeri, Municipal
- Mme Mary-Laure Etienne, Municipale
- Mme Tiziana Corset, Municipale
- Mme Hélène Bolanz, Municipale.

Vice-syndicature :

- Mme Mary-Laure Etienne du 1er janvier au 31 décembre 2024
- Mme Hélène Bolanz du 1er janvier au 31 décembre 2025
- Mme Tiziana Corset du 1er janvier au 30 juin 2026.

## Conseil général

La Présidente, Mme Kadem Guex a dirigé les débats de deux séances ordinaires, les 26 mars et 4 juin 2024, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
19/2021-2026	Dépassement au budget 2024 d'un montant de CHF 300'000.00 pour les travaux routiers d'Ittens	26.03.2024
20/2021-2026	Demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux	26.03.2024
21/2021-2026	Comptes et rapport de gestion 2023	04.06.2024
22/2021-2026	Demande de crédit de CHF 29'000.00 pour l'installation d'une « Boxup » sur la place des Pâquis	04.06.2024

La Présidente Mme Kadem Guex a en outre dirigé les débats de la séance extraordinaire du 20 juin 2024 relative à l'élection du bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

M. Alain Martin a été élu en qualité de président lors de la séance du 20 juin 2024, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Mme Sarah Vahekeni Baillod a été élue vice-présidente. La secrétaire du Conseil est Mme Anne Moll. Le bureau du Conseil est constitué de Mme Deborah Riplinger et M. Gilles Roques, scrutateurs. Mme Nathalie Brunel et M. Laurent Métraux sont suppléants.

Le Président M. Alain Martin a dirigé les débats de deux séances, les 24 septembre et 5 décembre 2024, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
23/2021-2026	Arrêté d'imposition 2025	24.09.2024
24/2021-2026	Demande de crédit de CHF 69'000.00 pour la gestion des archives communales	24.09.2024
25/2021-2026	Demande de crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du système de chauffage de la buvette du terrain de foot	24.09.2024
26/2021-2026	Budget 2025	05.12.2024
27/2021-2026	Indemnités des membres de la Municipalité	05.12.2024
28/2021-2026	Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du District de Morges (2010) en un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires	05.12.2024
29/2021-2026	Statuts de l'Association ORPC	05.12.2024

### **Au 31 décembre 2024 :**

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Conne, président, Stéphane Ducrest, François Pidoux, Alain Bonnefoy et Mathieu Besson.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont M. Stéphane Ducrest, président, Mme Hélène Pidoux et M. Patrick de Bruyne.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthaz, ASICoPe, est M. Bernard Dufour (M. Jean-François Guex, suppléant).

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Laure Pingoud (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

La déléguée du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est Mme Béatrice Künz (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

### **Dicastères de la Municipalité**

Administration générale  
Ressources humaines et informatique  
Urbanisme et Police des constructions  
Finances  
Eau potable  
Culture

**Pascal Rossy**

Routes  
Forêts  
Services industriels  
Station d'épuration STEP  
Mobilité

**Salldat Haxhimeri**

Sécurité publique  
Tourisme  
Patrimoine bâti

**Mary-Laure Etienne**

Paroisses  
Cimetière  
Ecoles  
Déchets

**Tiziana Corset**

Espaces verts  
Domaines  
Jeunesse et aînés  
Energie  
Affaires sociales

**Hélène Bolanz**

### **Séances de la Municipalité et représentation**

La Municipalité se réunit le lundi soir à 18h00.

En 2024, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Le plan général d'affectation
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- Le suivi de la gestion des déchets
- Le jumelage avec Saoû
- Les collaborateurs communaux
- La gestion des affaires courants permettant le bon fonctionnement du village
- Etc.

## **1. Dicastères de M. Pascal Rossy :**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

L'administration générale comprend le greffe municipal et le contrôle des habitants. Les bureaux sont ouverts au public les mercredis de 17.30h à 19.00h et les jeudis de 10.00h à 12.00h.

Mme Sandrine Bühler occupe le poste de secrétaire municipale à 50%. Elle répond parfaitement à cette fonction, à la grande satisfaction de la Municipalité.

Mme Dominique Mariller-Baumgartner occupe le poste de préposée au contrôle des habitants à 10%. Elle effectue cette tâche avec un grand professionnalisme.

La secrétaire municipale et la préposée au contrôle des habitants sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux.

Le site internet, géré par la secrétaire municipale, permet en outre de trouver de nombreuses informations pratiques, notamment la réservation des locaux communaux.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacations et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

La bourse communale est tenue par M. Virgile Rochat, Directeur général de GRF-Fiduciaire SA à Morges.

### **RESSOURCES HUMAINES**

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

### **URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Plan général d'affectation : après plus de 11 ans de procédure, d'allers et retours entre la Direction générale du territoire et du logement et la commune, d'établissements de nombreux plans et discussions, le PACom (plan d'affectation communal) a été validé par Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier en date du 25 novembre 2024. C'est l'aboutissement d'un travail de très longue haleine et chronophage. Que tous les Municipaux et Syndics, actuels ou anciens, soient ici remerciés de leur investissement dans ce dossier.

Police des constructions : 10 demandes de permis de construire ou autorisations municipales ont été traitées en 2024.

Pour rappel, la commune de La Chaux mandate le Service Technique de Cossonay (STC) pour étudier et contrôler les projets de mise à l'enquête publique. Le STC vérifie les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

## **FINANCES**

Pour la quatrième année consécutive et suite à un budget prudent, nous avons eu la possibilité d'effectuer des amortissements extraordinaires. La situation financière de notre commune tend donc vers une amélioration de son niveau d'endettement.

L'année comptable 2024 s'est soldée par un résultat largement négatif, après avoir dû effectuer un amortissement extraordinaire au patrimoine financier concernant le compte « terrain du Verdier ».

L'entrée en vigueur du PACom a nécessité le dézouage de la parcelle de terrain communal RF no 635. Dès lors, cela a engendré une diminution importante de la valeur de cette parcelle et a obligé la Municipalité à effectuer cet amortissement.

Notre niveau d'endettement est légèrement inférieur à la moyenne cantonale : il reste sous l'œil vigilant de la Municipalité.

La Municipalité apprécie la bonne collaboration, les conseils avisés et le professionnalisme de la fiduciaire qui s'occupe de nos comptes communaux.

## **EAU POTABLE**

La tâche de l'autocontrôle du réseau d'eau potable communal est assurée par notre fontainier M. Alain Martin. Il est secondé par les surveillants de réseau, MM. Laurent Métraux et Patrick Esteves.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Le réseau intercommunal d'eau potable de Vy de Mauraz remplit toutes les attentes des 8 communes qu'il dessert. L'administration est assurée par un élu de chaque commune ; les tâches de secrétariat et de trésorerie incombent à la commune de Cossonay.

Le fontainier de Cossonay et ses deux collègues exploitants de réseau (et collaborateurs des communes de Cuarnens et de La Chaux) s'occupent du fonctionnement et de l'autocontrôle du réseau de Vy de Mauraz.

## **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE VY DE MAURAZ**

Dans le but de satisfaire aux nombreuses sollicitations des différents services cantonaux et de pouvoir engager des collaborateurs pour assurer la tâche de l'autocontrôle et du fonctionnement du réseau de Vy de Mauraz, les communes signataires de la convention de 2011 ont décidé de créer une association intercommunale.

Dans le courant du printemps 2023, les 8 communes du groupement ont accepté les statuts concernant la création de cette nouvelle entité. Celle-ci a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette première année a été consacrée à la mise en place et aux ajustements nécessaires au bon fonctionnement de cette structure. Les comptes 2024 reflètent globalement les prévisions.

Deux préavis, à savoir le budget 2025 et une demande de crédit d'investissement en vue de la création d'une liaison régionale de son réseau d'eau potable avec la commune de Penthelaz, ont été présentés au Comité intercommunal.

## **CULTURE ET ACTIVITES SPORTIVES**

Le Théâtre du Comsi et de la Ruelle, le FC Veyron-Venoge, la société de Jeunesse, le Jardin se Créée et la Grange de Nane ont animé notre village par leur créativité, par diverses animations.

Pour le plus grand plaisir de tous, les fenêtres de l'Avent ont illuminé nos soirées.

Le Préau du Veyron s'active pour offrir à la population de tous âges diverses animations, notamment cours de couture, contes pour enfants et soirée jeux. La bibliothèque, également établie dans les locaux du Préau, régale petits et grands par le choix des livres proposés.

## **2. Dicastères de M. Salldat Haxhimeri**

### **ROUTES**

Dans le cadre du préavis no 10/2021-2026 réfection de la chaussée RC 165b – route d'Ittens / tronçon Est, les conditions météorologiques n'ont pas permis de poser le tapis final en 2023. Ces travaux ont été effectués durant la première semaine de juillet 2024. Comme les finances le permettaient, il a été décidé de poser le revêtement final semi-phono absorbant sur une plus grande distance, à savoir jusqu'au niveau du pont.

Quelques autres travaux de réfection ont été effectués en 2024 :

- Réfection de la route Cuarnens-Chevilly
- Réfection du chemin d'accès aux installations sportives
- Réfection des caniveaux de la vieille route Cuarnens-La Chaux
- Quelques divers travaux et réparation sur l'ensemble du territoire de la commune.

### **FORETS**

Plusieurs peupliers de la parcelle communale n° 397 se sont renversés sur ladite parcelle ainsi que sur la parcelle n° 398 de Monsieur Edouard Guex. Les bois ont été laissés à terre sur la parcelle n° 397, dans un but d'habitat faunique.

### **STEP**

Une entreprise de prestations de service s'occupe de l'aspect technique des installations et supervise notre collaborateur communal ainsi que son remplaçant dans le bon fonctionnement de notre STEP.

Régulièrement, le surplus de nos boues d'épuration est évacué à la STEP de Penthaz par un transporteur régional afin d'y être déshydratées puis acheminées à la STEP de Vidy pour les incinérer.

Malgré le bon fonctionnement de nos installations de traitement des eaux usées mais, avec bientôt 35 ans d'utilisation sur une durée de vie moyenne de 40 à 50 ans, la Municipalité a souhaité rejoindre le projet de la future STEP intercommunale de l'Épuration Haute Venoge Veyron (EHVV).

Cette future STEP intercommunale traitera les eaux usées et les micropolluants de 15 communes situées dans un bassin de la Venoge et du Veyron.

## **MOBILITE**

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel horaire en décembre 2024, la commune a enregistré plusieurs doléances émanant de citoyens mécontents. Des interpellations ont également été faites lors de la séance du Conseil général de décembre 2024. Suite à l'implication du nouveau Municipal en charge de ce dossier, un courrier recommandé a été adressé en date du 20 janvier 2025 à la direction des MBC. Les problèmes de retards ont ainsi été réglés et une course supplémentaire a été ajoutée.

### **3. Dicastères de Mme Mary-Laure Etienne :**

## **SECURITE PUBLIQUE**

### **Police**

Durant l'été, la gendarmerie est intervenue aux Pâquis suite à un tapage nocturne.

Comme le veut la coutume, le commandant du poste de gendarmerie de Cossonay, M. Philippe Hofstettler, a présenté, dans le courant du printemps 2024, son rapport relatif aux interventions effectuées dans notre commune.

### **SDIS région Venoge**

Le service Défense Incendie et Secours Région Venoge est né le 1er janvier 2012.

Il couvre 27 communes et pas moins de 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes parties de l'ancien district de Cossonay. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS.

Le SDIS Région Venoge est habilité à intervenir sur tous types d'incendie, voitures, appartements, fermes, etc ; de plus, il intervient pour les dommages liés aux dégâts naturels, tels que petites pollutions et sécurisation d'accident. Notre SDIS peut également être appelé en renfort au profit d'autre SDIS lors d'événements importants. Les effectifs sont stables depuis sa création en 2012. Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS dispose de 5 locaux/casernes.

En ce qui concerne l'année 2024, il y a eu 262 sorties (249 alarmes et 13 services préventifs), soit 22 sorties de moins qu'en 2023.

La température estivale a engendré 13 interventions pour des feux de champs et de végétation. 19 incendies dans des bâtiments et 7 feux de véhicules légers sont aussi à signaler.

13 services préventifs ont été effectués en 2024, notamment pour le Venoge Festival et pour la Fête nationale.

## **ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE**

Depuis le 21 septembre 2023, Mme Mary-Laure Etienne est membre du CODIR.

Le début de l'année 2024 a immédiatement basculé l'état de l'ORPC en mode opérationnel. En effet, le 8 janvier, la Municipalité de Morges et le centre de cohésion sociale de cette même commune ont sollicité l'engagement de l'ORPC en situation d'urgence. Etant donné les températures allant jusqu'à -4 degrés et la suroccupation des foyers d'accueil de l'Armée du Salut, il a été décidé d'ouvrir une construction de protection civile pour faire face au grand froid et permettre d'accueillir les personnes sans abri.

Le 25 juin, la commune de Hautemorges sollicitait l'ORPC suite à l'inondation de leurs archives. Ce même jour, la rivière La Morges a débordé et de multiples sites ont été inondés au centre-ville. Le SDIS s'est vu attribuer plus de 200 interventions, avec l'appui de l'ORPC qui ont posé plusieurs tonnes de sable à la main afin de limiter au mieux les dégâts.

La convention de l'ORPC est en consultation auprès des 56 communes afin de de la rediriger vers des statuts ; ceux-ci sont encore actuellement à l'étude. La version définitive n'a pas été signée en 2024.

Quelques chiffres annuels :

- Jours de service du bataillon de Morges : 2'858 (3'630 en 2023)
- Jours de cours de répétition : 2'705 (3'529 en 2023)
- Effectif au 31 décembre 2024 (officiers, sous-officiers et soldats) : 388 (408 en 2023).

## **TOURISME**

Pour la promotion de notre région, nous sommes rattachés à MRT, Morges Région Tourisme. L'association Morges Région Tourisme a pour but de développer le tourisme et les points d'attractions de notre région, tout en assurant une coordination entre les partenaires touristiques, politiques et économiques.

Le tourisme reste confronté à des défis majeurs, la pandémie ayant changé les habitudes de voyages de nos hôtes et aura un impact à plus long terme.

En date du 5 décembre 2024, le Conseil général a adopté le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. Ledit règlement a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en date du 7 février 2025. Ce règlement sera validé par chaque commune membre.

## **PATRIMOINE BÂTI**

Les bâtiments communaux, dans leur globalité, ont été suivis et entretenus de manière à maintenir leur bon fonctionnement.

Epicerie : Suite à plusieurs déprédations aux WC publics de l'épicerie, la Municipalité a dû se résoudre à les fermer temporairement à plusieurs reprises durant 2024.

Buvette du terrain de foot : l'installation au gaz ne répondant plus aux exigences demandées, un poêle à pellets a été installé. La buvette est chauffée uniquement par cette nouvelle installation. Il semble que ce système fonctionne correctement et réponde aux besoins.

La buvette a été louée une vingtaine de fois par des privés.

Salle villageoise : un lave-vaisselle professionnel a été installé.

La salle a été louée une vingtaine de fois par des privés. Elle est par ailleurs régulièrement occupée par des groupes de gym, yoga, Pilates, etc.

Auberge communale : le store électrique de la terrasse a été réparé. Après quelques mois de négociations avec l'entreprise, suite à des divergences quant au prix, un accord a été trouvé sur le règlement de la facture. Il est à noter qu'après 20 ans d'exploitation, le matériel de cuisine commence à se fatiguer. Plusieurs remplacements de machines ont été effectués.

Paddock : les lieux ont été loués 10 fois à des privés.

## **4. Dicastères de Mme Tiziana Corset**

### **PAROISSES**

Pour 2024, un culte a eu lieu dans l'église de La Chaux, un concert organisé par La Grange de Nane, ainsi que le Noël des enfants organisé par le Préau du Veyron.

## **CIMETIERE**

L'entretien du cimetière est assuré avec soin par notre employé communal.

De plus, conformément à l'art. 70 du règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité a informé toutes les personnes concernées par 40 tombes à la ligne que leur désaffectation sera effectuée à partir du 17 février 2025.

## **ECOLES**

Primaire : les 42 élèves primaires de notre village sont répartis dans les collèges de L'Isle, Cuarnens, Grancy, Gollion, et Cossonay.

Une nouvelle classe a dû être ouverte à la rentrée d'août 2024 sur le site de Gollion, soit un total de 46 classes, réparties dans les divers villages.

Un crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors du Conseil intercommunal, prévoit la construction d'une dizaine de salles de classes, de 2 salles spéciales, de locaux administratifs et techniques.

Secondaire : notre village compte 19 élèves en secondaire, enclassés sur le site du PAM à Cossonay.

Il n'y a plus de projet de constructions, toutefois des panneaux photovoltaïques ont été installés sur toit du PAM 4. Pause de midi : le Clac (centre de loisirs et d'animation de Cossonay), mis à disposition des élèves, est un endroit très prisé et idéal pour les jeunes. La bibliothèque du PAM est également ouverte pour les élèves de 9, 10 et 11<sup>ème</sup>.

## **Cantines scolaires**

En 2024, les cantines du PAM et de l'Isle ont continué à accueillir les élèves de 7P et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés sur les 2 sites par la société MIAM-MIAM Sàrl.

## **Cantines villageoises**

Quatre communes accueillent ces cantines : Cossonay, Cuarnens, Gollion et Grancy. La participation financière de l'ASICOVV est de CHF 6.00 par repas reversés aux communes.

## **Transports scolaires**

Les coûts des transports sont maîtrisés et correspondent à ceux de 2023.

## **Piscine intercommunale du Complexe des Chavannes**

Une année riche en fréquentation. Augmentation des locations de lignes de nage pour des activités : physiothérapie, entreprises, club de natation, école de Lavigny. Bien d'autres cours en place depuis des années affichent complet. Les entrées et les abonnements sont en légère augmentation. Modification des horaires : la piscine ouvre chaque matin à 7h00. 125 classes provenant de la Fondation de Vernand, de l'établissement primaire Cossonay Veyron Venoge et de l'établissement secondaire du PAM fréquentent la piscine durant les périodes scolaires.

## **Devoirs surveillés**

Les périodes de devoirs sont dispensées au collège Chavannes 2 les lundis, mardis et jeudis après les cours de l'après-midi, ainsi que pendant la pause de midi les lundis et mardis à l'Isle.

## **Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) / élèves primaires**

Quatre préavis ont été présentés :

- Préavis 01/2024 : comptes 2023
- Préavis 02/2024 : demande de crédit d'étude projet d'extension du complexe des Chavannes 2
- Préavis 03/2024 : règlement du Conseil intercommunal de l'ASICOVV
- Préavis 04/2024 : budget 2025

## **Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE) / élèves secondaires**

Trois préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2024 : comptes 2023
- Préavis no 02/2024 : budget 2025
- Préavis no 03/2024 : demande de crédit pour l'acquisition de divers mobiliers scolaires pour le collège de Pré-aux-Moines à Cossonay

## **Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)**

Deux préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2024 : gestion et comptes 2023
- Préavis no 02/2024 : budget 2025.

## **DECHETS**

### **Valorsa SA**

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire

cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz pour les filières de gestion des déchets encombrants, électriques et déchets spéciaux ménagers.

En 2024, notre commune a reçu la visite de VALORSA qui a pu nous conseiller et nous informer sur les bonnes pratiques en déchetterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM).

Notre employé communal a participé à une rencontre organisée par VALORSA pour s'informer des évolutions règlementaires et actualités du secteur des déchets.

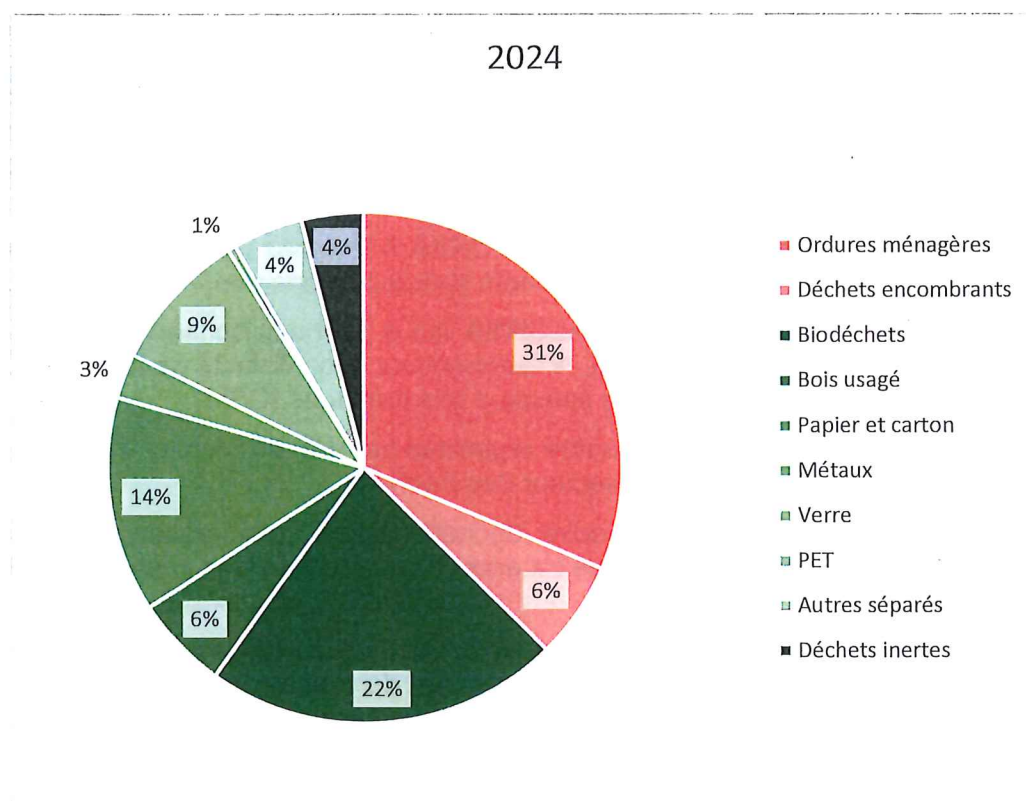
Quelques événements ont été organisés à notre déchetterie, en collaboration entre la Municipalité et notre employé communal, tels que : « accueil café-croissant », « vin chaud et remise des sapins de Noël ».

Notre commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.00 par tonne.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 19 actions de CHF 800.00 sur un capital-actions de CHF 6'800'000.00, entièrement libéré.

Chiffres 2024	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	<b>42.220</b>	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	<b>3.630</b>	TRIDEL	Chaleur/électricité
Papier	<b>9.40</b>	Papirec	Recyclage
Carton	<b>9.910</b>	Papirec	Recyclage
Verre	<b>18.550</b>	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
Déchets spéciaux des ménages	<b>0.800</b>	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
Déchets carnés	<b>2.100</b>	GZM	Energie

Déchets collectés en 2024 dans notre commune :



### Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées le mardi après-midi aux divers points de collecte officiels.

### Déchetterie

Notre structure, simple mais fonctionnelle, permet toujours de maintenir des coûts opérationnels relativement bas. L'évacuation des déchets est assurée par le transporteur Borgeaud Transports, qui les achemine vers les différentes structures d'élimination et de valorisation.

La Municipalité de Grancy a débuté les travaux de la nouvelle déchetterie située à l'entrée de Grancy, en arrivant depuis Saint-Denis, sur une parcelle légalisée en zone artisanale. A ce jour, les communes de Senarclens et La Chaux ont donné un préavis favorable pour rejoindre cette structure. Le projet vise à regrouper et valoriser les déchets d'un maximum de citoyens, tout en maintenant des taxes acceptables pour l'utilisateur. Il permettra également de proposer des horaires et des jours d'ouverture étendus par rapport à chaque fonctionnement individuel. La Municipalité transmettra de plus amples informations au fur et à mesure de son avancement.

## 5. Dicastères de Mme Hélène Bolanz

### ESPACES VERTS

- Un entretien de la passerelle sur le Veyron a été effectué et se poursuivra en 2025
- Suite au refus du préavis municipal N° 22/2021-2026 concernant l'acquisition d'une BoxUp (casiers de distribution gratuite de matériel de sport et de loisirs), un groupe de travail de huit conseillers étudie un concept de « Chobox » (titre provisoire) moins coûteux.

### DOMAINES

Les domaines ayant été redistribués en 2020, aucun changement n'a été effectué en 2024.

Le 24 mars 2024, le Conseil général a accepté le préavis municipal N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux. Les travaux de drainage ont été exécutés en août 2024, le montant de la facture a été réparti, comme décrit dans le préavis, entre la commune et les exploitants des parcelles 496 et 188.

### JEUNESSE ET AÎNÉS

Un comité composé de 6 bénévoles organise diverses animations, sorties et « tables au bistrot » tout au long de l'année. Ces moments de rencontres sont très appréciés par nos aînés.

87 personnes sont concernées par ces animations auxquelles une trentaine de personnes prend part en moyenne. La commune soutient une course annuelle et le repas de Noël des Aînés.

### AFFAIRES SOCIALES

#### ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DE LA REGION DE COSSONAY (AJERCO)

27 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire, parascolaire et en milieu familial

Voici quelques chiffres relatifs aux enfants de notre village :

Accueil collectif :

Garderie (nombre enfants)	Garderie (nombre heures)	UAPE (nombre enfants)	UAPE (nombre heures)
8	4'128	7	5'209.50

Accueil familial :

Préscolaire (nombre enfants)	Préscolaire (nombre heures)	Parascolaire (nombre enfants)	Parascolaire (nombre heures)
2	1'092.25	0	0

2 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2024 : comptes de fonctionnement et rapport de gestion 2023
- Préavis no 02/2024 : budget 2025.

## **AFFAIRES SOCIALES EXTERIEURES**

### **Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)**

#### **1. Revenu d'insertion (R.I.)**

En ce qui nous concerne, les dossiers R.I à traiter en 2024 ont été au nombre de 4 puis de 3 en cours d'année.

#### **2. Agence d'assurances sociales (AAS)**

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

#### **3. CMS du Nord vaudois (ASPMAD)**

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Ste-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

Une grande augmentation des demandes pour la région a été enregistrée (+ 822h/semaine). Les prestations des proches aidants ont augmenté de 20%.

L'AVASAD (faïtière vaudoise) a compensé son financement à hauteur de CHF 1,208 million, le bilan est sain.

Le financement des CMS est à la charge du canton.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Informations au public**

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Journal de Cossonay, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (7 parutions en 2024)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers.

b) **Statistique de la population**

La population de notre commune a légèrement augmenté. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2024, la population se répartit de la manière suivante :

	2024	2023	2022	2021
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>436</b>	443	415	398
<b>Nationalité suisse</b>	<b>373</b>	383	366	357
<b>Etrangers</b>	<b>63</b>	60	49	41
<b>Jeunes de moins de 16 ans</b>	<b>83</b>	85	73	68

Adopté en séance de Municipalité du 26 mai 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La secrétaire

  
Pascal Rossy



  
Sandrine Bühler